

COMMUNAUTE FRANCAISE



MINISTRE DE L'EDUCATION,
DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

5ème DIRECTION :
SERVICE DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

ADRESSE VISITEURS :
Cité administrative de l'Etat,
Quartier Esplanade - Bloc F - 6ème étage
Rue Royale, 204
1010 BRUXELLES
Tél. : 32 (2) 210.55.11 - Télém : 64556 EDUNAT B - Téléfax : (02) 210.55.38 ou 210.78.12

ADRESSE COURRIER :
Cité administrative de l'Etat,
Boulevard Pachéco, 19 - Bte 0
1010 BRUXELLES

- Aux Chefs des Etablissements d'enseignement supérieur non universitaire organisés et subventionnés par la Communauté française;
- Aux Administrations des Provinces et des Communes qui dirigent un Etablissement d'enseignement supérieur non universitaire;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres d'enseignement supérieur non universitaire
- Aux Vérificateurs de l'Enseignement supérieur.

La lettre du :

références :

Nos références : ES5/91/MIN/96/48.

Annexes :

15943 W11

Bruxelles, le 15 janvier 1991.

Objet : Comptabilité des droits d'inscription spécifique.

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le caissier désigné par la Communauté française est, depuis le 1er janvier 1991, non plus l'Office des Chèques Postaux, mais le Crédit Communal de Belgique.

Le nouveau compte "minerval étudiants étrangers", géré à présent par Monsieur WAUTERS Robert, est le compte n° 091-2110133-24 de la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, boulevard Pachéco, 19 boîte 0, à 1010 Bruxelles.

Je vous saurais gré de bien vouloir en tenir compte dès réception de la présente.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur d'Administration,

A. PHILIPPART.